Image not found or type unknown

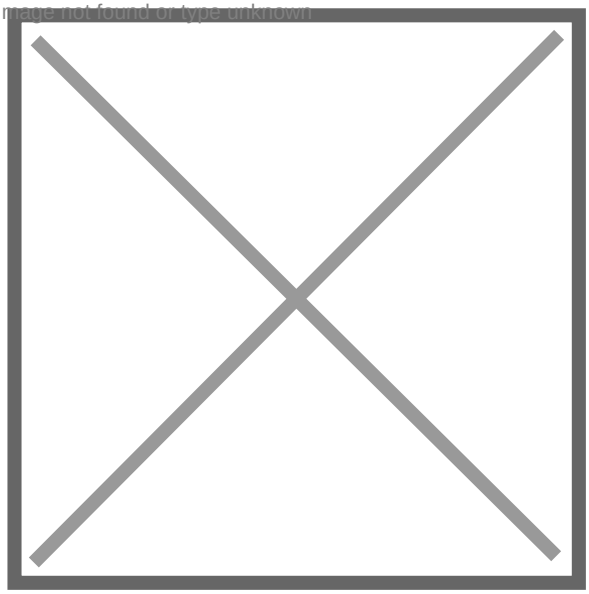

Changement horaire contrat annualisation ATSEM

Par **Nathalie P**, le **12/05/2015** à **14:26**

Bonjour à toutes et à toutes,
Je viens vers vous aujourd'hui, car j'ai réellement l'impression d'être prise pour une imbécile depuis quelques mois par mon employeur.
Je suis assistante maternelle dans une école catholique du département, et en septembre dernier, mon employeur "l'Ogec" Association de l'école, m'informe qu'il existe un planning horaire pour l'annualisation.
Jusque là, tout est normal, oui mais voilà...

1/ Sur ce planning, il est indiqué, des [s]jours à zéro[/s], et j'ai beau consulté des sites internet, aucun ne me donne une quelconque explications... Jours à zéro bien évidemment qui ne sont pas rémunérer... Peux t'on me donner une explication logique sur ces fameux jours...

2/ Durant les 3 dernières années, j'ai dû participer à des sorties scolaires sur 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi), or, les mercredis sont comptés dans mon planning comme des jours à zéro, ils ne m'ont pas été rémunérés - Est-ce légitime ??

3/ J'ai aussi à maintes reprises remplacer la femme de ménage qui fait aussi la garderie du soir jusqu'à 19h15 lorsqu'elle a été absente pour maladie, et malgré les promesses de rémunération de ces heures, jamais aucune ne m'a été payée...

Il faut savoir que j'ai une amplitude horaire décrite sur mon contrat de travail ainsi :

Lundi - Jeudi 7h30-12h00 et 13h15-17h15
Mardi - Vendredi 7h30-12h00 et 13h15-18h15

Mais, le midi, je suis à la cantine à servir les élèves pour les repas, en contrepartie on "m'offre" le repas...
Je n'ai donc aucune coupure de 7h30 à 17 ou 18h...

Et enfin, la question qui pour moi aujourd'hui est la plus importante... Une famille menace "l'Ogec" d'enlever ses 2 enfants, si la garderie du matin que je fais de 7h30 à 8h30", ne commence pas à 7h...
J'ai refusé, car j'ai un enfant de 11 ans qui l'année prochaine sera scolarisé au collège à plus de 40kms de mon lieu de travail... Il devra prendre le bus scolaire tous les matins, et n'étant pas encore complètement responsable et mature, je préfère le déposer moi-même à l'arrêt de bus, soit à 6h45... Ce qui ne me permet d'être sur mon lieu de travail qu'au plus tôt à 7h30 !
Je trouve aberrant que cette association m'oblige à modifier ce créneau horaire juste pour les caprices d'une seule et unique famille !! Donc, si une autre famille dans 6 mois veut que la garderie commence à 5h du matin, ils feront de même !! Mais où s'arrête le "despotisme" de l'employeur...

Je vous remercie tous vivement pour votre aide et votre soutien dans toutes mes interrogations.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés